

LA NICHE ECOLOGIQUE

I- Généralité :

Ce terme a connu une évolution sémantique en fonction de la maturation des concepts en **écologie**. Il désigne, selon **Elton (1927)**, ce que fait l'espèce dans la communauté à laquelle elle appartient (ce qu'elle mange et par qui elle est mangée...).

Cette définition fonctionnelle a été renouvelée par **Hutchinson (1957)** qui définit la niche comme « l'ensemble des conditions dans lesquelles vit et se perpétue la population ». En réalité, il en fait une généralisation de la notion d'**habitat**, à savoir le **domaine de tolérance** vis-à-vis des principaux facteurs du milieu qui sont symbolisés par un **hyperspace** à **n dimensions**.

Ultérieurement **Odum** définit la niche d'une espèce comme étant son rôle dans l'écosystème : « l'habitat d'une espèce est son adresse, la niche est sa profession ». La niche correspond ainsi, non seulement, à sa capacité dans le réseau trophique, mais également à son rôle dans le **recyclage** des **nutriments**, à son effet sur l'**environnement biophysique**, etc.

Actuellement, on tend à caractériser la niche écologique par rapport à **trois axes principaux** qui regroupent la plupart des variables pertinentes du milieu :

- **un axe habitat** (variables **climatiques** et **physicochimiques**) ;
- **un axe trophique** ;
- **un axe temporel** (mode d'utilisation des **ressources alimentaires** et d'occupation de l'**espace** en fonction du **temps**).